

Note

Le Dispositif National de Suivi des Bocages (DNSB)

Vers une meilleure connaissance des paysages bocagers pour des territoires ruraux plus résilients

Résumé introductif

Le bocage constitue un élément structurant des paysages ruraux français façonné au cours du temps par les pratiques agricoles. Outre leurs intérêts agricoles, paysagers et économiques, ils remplissent des rôles reconnus dans la préservation de la biodiversité, la régulation hydrologique, la lutte contre l'érosion des sols ou encore le stockage du carbone. Face aux enjeux croissants liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, les paysages bocagers apparaissent comme un atout précieux pour la résilience des territoires agricoles. Leurs présence et caractéristiques sont aussi un indicateur pertinent de l'évolution des pratiques agricoles et d'aménagement du territoire.

Le Dispositif National de Suivi des Bocages (DNSB), porté par l'OFB et l'IGN depuis 2017, est un **projet de connaissance** des paysages bocagers. Il vise à mieux connaître leurs dimensions écologiques et paysagères, ainsi que leurs évolutions. Il contribue à alimenter l'Observatoire de la Haie prévu par le Pacte en faveur de la haie porté par le ministère en charge de l'agriculture¹ et à orienter les politiques publiques en faveur d'une agriculture durable.

Ce document présente les objectifs, la méthode et les bénéfices attendus de ce dispositif dont le volet terrain sera déployé dès 2025.

¹ <https://agriculture.gouv.fr/presentation-du-pacte-en-faveur-de-la-haie-dote-dun-budget-de-110-meu-des-2024>

I. Pourquoi un suivi national des bocages ?

Les bocages rendent de multiples services écosystémiques : protection des cultures, stockage du carbone, régulation de l'eau, refuge pour la biodiversité, cadre de vie... Pourtant, 70 % des haies ont disparu depuis les années 1950. Ce bilan cache toutefois une forte variabilité des dynamiques territoriales liées notamment au maintien de l'élevage. Il masque aussi une prise de conscience récente de la résilience de ces écosystèmes dans un contexte de changement climatique : atténuation de l'effet des aléas climatiques extrêmes (fortes chaleurs, précipitations intenses) qui ont de fortes répercussions sur l'activité agricole (bien-être des animaux, érosion et lessivages des sols, ...). On observe ainsi de nombreuses initiatives initiées par l'Etat ou des collectivités territoriales pour replanter des haies et accompagner le monde agricole dans leur valorisation économique.

Préserver et restaurer les bocages, c'est donc répondre aux besoins de l'agriculture, à ceux des politiques environnementales, et à la demande sociétale d'une ruralité vivante et résiliente.

Les objectifs généraux du dispositif sont les suivants :

- Établir un état des lieux actualisé du bocage en France (densité, continuité, état de conservation),
- Réaliser un suivi pérenne permettant d'analyser les dynamiques (recul, restauration, fragmentation) et de décrire l'état des écosystèmes des paysages bocagers (haies, prairies, mares...),
- Fournir des données utiles à l'action publique, notamment pour les politiques agricoles, environnementales et d'aménagement.

II. Un projet de connaissance

Le DNSB vise à établir un état des lieux objectif de la structure et de l'évolution des bocages. Il ne s'agit pas d'un outil de contrôle, mais d'un outil d'aide à la décision, mobilisable par tous les acteurs du territoire. Les données recueillies alimenteront [l'Observatoire de la Haie](#).

III. Que comprend le dispositif ?

La mise en place du DNSB a débuté en 2017. Elle comprend trois phases.

Les phases 1 et 2 du dispositif ont permis de produire des données sur tout le territoire hexagonal :

- La phase 1 (2017-2021) a généré une base de données géographiques des haies (BD Haie) par fusion de données de l'IGN et issues de la PAC (cf. carte en annexe) dans l'objectif d'**identifier les territoires bocagers**. C'est à ce jour la seule cartographie nationale disponible qui est largement utilisée par de nombreux acteurs. Elle a été mise à disposition de tous en 2021. Une version corrigée (V2) et actualisée a été établie en mars 2024.

<https://geoservices.ign.fr/bdhaie> pour télécharger les BD Haie V1 (2020) et V2 (2024)
<https://www.geoportail.gouv.fr/carte> pour visualiser les données des BD Haie V1 et V2 (voir catégorie « occupation du sol »)
https://geoservices.ign.fr/sites/default/files/2025-06/Descriptif_de_contenu_et_limite_DSB_v2.pdf pour accéder au rapport de présentation de la BD Haie V2 et la comparaison entre les deux bases.

A noter : dans le cadre de l'Observatoire de la Haie, une nouvelle cartographie des haies verra le jour, constituée indépendamment des données de la PAC. Ce nouveau référentiel se substituera à celui du DNSB.

- La phase 2 (2021-2022) réalisée avec l'IGN a permis le calcul de métriques paysagères (surfaces en prairies, linéaires de lisières, densité de mares, etc.) pour pouvoir **caractériser les paysages bocagers**. Une mise à disposition est en cours avec l'IGN.

La phase 3, portée par l'OFB, a pour objectif de décrire de manière statistique les paysages bocagers et de suivre leur évolution dans le temps sur l'ensemble du territoire métropolitain. Sa mise en œuvre sur le terrain s'appuie sur des protocoles standardisés, dont les relevés sont effectués par les services départementaux et régionaux de l'OFB. Après un test réalisé en 2021, la première phase d'inventaire sera réalisée en 2025 et 2026 puis sera reproduite tous les 6 ans. Cette approche garantit une lecture nationale cohérente et permet de **suivre l'évolution qualitative des bocages**.

IV. Quels bénéfices pour les territoires agricoles ?

Les données du DNSB ont pour vocation d'appuyer les politiques publiques agricoles, environnementales et d'aménagement. En décrivant la structure des haies, elles pourront par exemple être mobilisées par les structures en charge de dispositifs de soutien (identification de zones à enjeux pour des replantations de haies, plan haie, etc.) et ainsi valoriser les services environnementaux rendus par les pratiques agricoles (MAEC, PSE, etc.).

V. Prochaine étape : un inventaire de terrain en 2025 et 2026

Les services départementaux de l'OFB mettront en œuvre les relevés de la phase 3 en 2025 et 2026. Le dispositif repose sur un échantillonnage de mailles de 1 km² selon la densité du bocage. Ces mailles sont découpées en 16 sous-mailles de 250 m x 250 m. Quatre d'entre elles sont tirées au sort pour des relevés de terrain. Sur le terrain les agents de l'OFB décriront sur une application mobile les haies présentes en relevant différentes informations sur leur structure, leur gestion et leur environnement.

En Normandie, parmi [288 mailles présélectionnées](#), 48 mailles feront l'objet d'un inventaire, soit :

- dans le Calvados : 12 mailles,
- dans l'Eure : 4 mailles,
- dans la Manche : 12 mailles,
- dans l'Orne : 13 mailles,
- en Seine-Maritime : 7 mailles.

Le volet terrain du dispositif sera reproduit tous les 6 ans sur de nouvelles mailles.



Densité de haies par hectare selon la BD Haie V2

